



## Lettre interrégionale à la Commission européenne sur la législation de l'UE requise pour les droits de l'homme

### Description

Par la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, le 26 février 2021



En mai 2020, le commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, a annoncé que la Commission européenne allait entreprendre de proposer une législation sur des droits de l'homme obligatoires et une diligence requise pour l'environnement en 2021, une mesure nécessaire pour la gouvernance et la responsabilité des entreprises.

Dans ce contexte, le 18 février 2021, 79 organisations d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe se sont réunies et ont adressé une lettre à la Commission européenne, lui demandant que la législation envisagée :

â?? garantisse le respect, par les entreprises, des droits de lâ??homme et du droit humanitaire international dans les zones touchÃ©es par des conflits ;

â?? sâ??applique Ã toutes les entreprises de lâ??Union europÃ©enne (UE), y compris les institutions financiÃ¨res, leurs opÃ©rations et relations Ã lâ??Ã©tranger ;

â?? garantisse la protection des populations autochtones et le droit Ã lâ??autodÃ©termination ;

â?? adopte une approche soucieuse de lâ??Ã©galitÃ© entre les sexes et,

â?? soit compatible avec les normes internationales dÃ©jÃ existantes et leurs dÃ©veloppements utiles visant Ã renforcer la responsabilitÃ© des entreprises, en particulier celles des Nations-Unies.

Les organisations soulignent quâ??une telle lÃ©gislation est nÃ©cessaire afin de supprimer le grave dÃ©calage existant entre les violations des droits de lâ??homme et de lâ??environnement par les entreprises et lâ??absence de responsabilisation, en particulier dans les rÃ©gions touchÃ©es par des conflits et Ã haut risque.

La lettre exhorte la Commission europÃ©enne Ã examiner les prÃ©cÃ©dents pertinents des Nations unies, tels que la base de donnÃ©es des entreprises qui sont impliquÃ©es dans la colonisation de peuplement illÃ©gale du territoire palestinien occupÃ© ; le rapport du groupe dâ??experts au Conseil de sÃ©curitÃ© des Nations unies concernant lâ??exploitation illÃ©gale des ressources naturelles et les autres formes de richesse en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo ; et le rapport de la mission dâ??enquête des Nations unies sur le Myanmar.

Les organisations insistent en outre sur le fait que la lÃ©gislation doit garantir que les personnes touchÃ©es par des abus dans lesquels des entreprises sont impliquÃ©es, en dehors de lâ??UE, auront accÃ¨s Ã des mÃ©canismes de recours et de justice.

En 2019, les membres du Parlement europÃ©en (MPE) ont soulignÃ© quâ??il Ã©tait important de promulguer un cadre europÃ©en contraignant qui imposerait aux entreprises la responsabilitÃ© de protÃ©ger les personnes et lâ??environnement, dans le monde entier, contre les malversations des entreprises et leurs impacts nÃ©gatifs.

Ã cette fin, depuis 2020, le Parlement europÃ©en sâ??est investi dans des discussions et lâ??Ã©laboration dâ??un rapport contenant des recommandations Ã lâ??attention de la Commission europÃ©enne sur le devoir de diligence et la responsabilitÃ© des entreprises, le rapport dÃ©finitif devant Ãatre votÃ© en mars 2021.

[Pour accÃ©der Ã la lettre, cliquez ici.](#)

Source : [ECC Palestine](#)

Traduction BP pour lâ??Agence mÃ©dia Palestine

## Tags

1. Commission europÃ©enne
2. Coordination europÃ©enne des comitÃ©s et associations pour la Palestine
3. ECCP

4. ECCPalestine
5. legislation
6. lettre interrÃ©gionale
7. UE
8. Union EuropÃ©enne

**date crÃ©e**  
2021/02/27